

**Salaires versés
à la main-d'oeuvre agricole
extra-familiale en 1994**

Brugg, mai 1995

Salaires nets versés à la main-d'oeuvre agricole extra-familiale, fin 1994

1. L'enquête

Au début de chaque année, la division des statistiques de l'Union suisse des paysans organise une enquête sur les salaires versés aux employés agricoles. Les résultats de cette année sont indiqués ci-dessous.

Pour la publication, nous utilisons la valeur médiane des données. Etant donné que le 50 % des indications de salaire se trouve au-dessus ou au-dessous de la valeur médiane, ce terme est souvent remplacé par le terme plus significatif de „**valeur centrale**“. Deux constatations nous ont convaincus que la valeur médiane était plus appropriée que la moyenne mathématique (moyenne). La moyenne peut conduire à de fausses interprétations; de plus, la valeur médiane est moins sensible aux valeurs extrêmes que la moyenne. La présente enquête ne se veut pas exhaustive. Elle veut simplement donner un point de repère sur l'état des salaires versés dans l'agriculture.

Tab. 1 Réponses et pourcentage de non-réponses

	Total Suisse	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Questionnaires remis	2'298	1'571	683	44
Réponses reçues dans les délais	601	433	154	14
Réponses après rappel	489	364	117	8
Total des questionnaires en retour	1'090	797	271	22
Pourcentage de non-réponse	53 %	49 %	60 %	50 %

L'Office fédéral de la statistique a tiré un échantillon, pris au hasard, de 2'298 exploitations parmi toutes les exploitations occupant de la main-d'oeuvre extrafamiliale (selon le recensement fédéral de l'agriculture de 1990). La réserve d'adresses obsolète conduit chaque année à une augmentation des adresses qui ne sont plus d'actualité (exploitations n'occupant plus de personnel ou exploitations ayant interrompues leurs activités, etc.). L'enquête s'est faite par la poste comme ces années passées. Quatre semaines après l'envoi des questionnaires, nous avons lancé un rappel. Le tableau 1 donne des indications sur la composition de l'échantillon et sur le pourcentage des réponses. Sur 2'298 correspondants questionnés (1'765 l'année précédente), 1'090 ont répondu (991 l'année d'avant). Sur ce nombre, 480 exploitants (317 l'année d'avant) n'avaient pas de main-d'oeuvre extrafamiliale en 1994. Le solde de 610 exploitants (674 l'année précédente) nous ont annoncé 916 salaires (1078 l'année d'avant). Le pourcentage de non-réponses a atteint 53 % (44 % l'année passée).

2. Les données et leur dépouillement

Toutes les données concernent des **salaires nets mensuels** versés à des employés capables de fournir des prestations normales (voir annexe). Les salaires nets s'entendent sans nourriture ni logis, ni cotisations. Généralement, les employés célibataires, les apprentis, les saisonniers, les employés de courte durée et les annuels bénéficient, en plus du salaire en espèces, d'un salaire en nature (nourriture et logis). Les employés

mariés reçoivent en contre-partie les produits de la ferme (lait, fruits, etc.) nécessaires à leurs propres besoins et disposent d'un logement.

Les employés qui ne bénéficient ni d'un logement ou chambre, ni de la pension en plus du salaire net ont été exclus du dépouillement. Cette minorité était trop faible pour former un groupe à part. Le dépouillement avec les autres aurait provoqué des groupes hétérogènes et aggravé la dispersion des salaires. Lorsque nous parlons de "**tous**" dans le dépouillement des données, nous entendons tous les employés, à l'exception de la minorité mentionnée plus haut.

Nous avons réparti les employés dans les groupes suivants: apprentis, saisonniers et annuels, employés suisses célibataires et mariés. Puis, nous avons dépouillé les groupes selon le salaire en nature touché par les employés. Pour un même groupe, le salaire net dépend du salaire en nature qui est versé (nourriture et logis).

Le dépouillement par canton et branche d'exploitation a été abandonné. Ces deux facteurs jouent malgré tout un rôle, surtout la branche d'exploitation. C'est ainsi que les employés dans l'arboriculture ou la viticulture touchent des salaires plus élevés en règle générale parce qu'ils ont en partie une formation plus complète. Cette sous-division n'a pas été possible à cause de l'effectif des échantillons. Les femmes travaillent essentiellement dans le ménage: les données numériques sur ce groupe ne sont pas assez nombreuses pour un dépouillement.

3. Résultats et commentaires

Comme nous l'avons déjà signalé, il ne faut pas chercher des modifications en % ou des chiffres absolus dans les tableaux qui suivent. Ce sont plutôt **des marges** au sein desquelles les salaires se meuvent.

Tab. 2 Salaires nets versés aux apprentis (masculins seulement)

Genre de dépouillement, âge	Nombre de données		Valeur centrale Fr/mois		Ecart-type		50% des données (*) se situent entre Fr. - Fr.		Prestations en plus du salaire net (Lo = logement No = nourriture)
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994	
16 ans	13	21	500	500	38.7	12.2	450 - 600	440 - 500	Lo et/ou No
17 ans	74	56	500	500	15.1	18.6	450 - 590	450 - 600	Lo et/ou No
18 ans	29	29	625	580	26.3	27.3	500 - 650	500 - 650	Lo et/ou No

(*) 25% des données sont supérieures à la limite supérieure resp. inférieures à la limite inférieure

Les salaires nets des **apprentis** masculins sont représentés dans le tableau 2. Ils sont groupés par âge, non pas par année d'apprentissage. Outre le salaire net, les apprentis sont nourris et la plupart du temps logés.

Les salaires des employés suisses **célibataires** avec formation agricole sont recensés dans le tableau 3. Comme il y a peu d'employés célibataires de plus de 30 ans et que leurs salaires sont très hétérogènes, nous n'avons retenus que la classe d'âge "20 - 30 ans". Dans cette catégorie, l'âge ne joue apparemment qu'un rôle secondaire sur les

salaires. Les résultats indiquent que la gestion du domaine (administré ou privé) et le genre de salaire en nature ont une influence sur les salaires. Les différences entre les trois sous-groupes ne sont cependant pas très importantes parce que la plupart des employés connaissent les mêmes conditions d'engagement. En 1994, des 55 employés célibataires, 37 étaient nourris et logés et de ces 37, seuls 9 étaient employés dans une exploitation sous gérance.

Tab. 3 Salaires net versés à des employés suisses célibataires avec formation agricole, 20 - 30 ans (masculins seulement)

Prestations en nature	Nombre de données		Valeur centrale Fr/mois		Ecart- type		50% des données (*) se situent entre Fr. - Fr.		Prestations en plus du salaire net (Lo = logement No = nourriture)
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994	
Tous les employés	69	55	2500	2600	70.7	97.4	2082 - 2700	2100 - 2841	Lo et/ou No
Employés nourris et logés	47	37	2300	2600	83.1	113.2	2000 - 2600	2100 - 2800	Lo et No
Idem, sans les exploitations sous gérance	36	28	2291	2275	78.5	120.9	2000 - 2500	2024 - 2700	Lo et No

(*) 25% des données sont supérieures à la limite supérieure resp. inférieures à la limite inférieure

Presque tous les employés suisses **mariés** avec formation agricole (tab. 4) disposent d'un logement en plus du salaire net. La nourriture n'est que rarement accordée. Il y a très peu d'employés mariés de moins de 28 ans. C'est pourquoi, nous avons choisi une autre limite d'âge pour ce groupe (28 ans). La limite supérieure est celle de l'âge AVS. Divers facteurs influencent les salaires de ce groupe, par exemple l'âge, la formation, les capacités, le nombre d'années de service sur le même domaine, etc. Les divers facteurs exercent une influence plus ou moins forte sur les salaires. Le faible nombre des données ne permet pas une approche plus affinée.

Tab. 4 Salaires nets versés à des employés suisses mariés avec formation agricole, 28 - 65 ans (masculin seulement)

Prestations en nature	Nombre de données		Valeur centrale Fr/mois		Ecart-type		50% des données (*) se situent entre Fr. - Fr.		Prestations en plus du salaire net (Lo = logement No = nourriture)
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994	
Tous les employés	94	49	3610	3700	216.3	248.4	3057 - 4768	3100 - 4748	Lo et/ou No
Employés nourris ou logés	75	33	3600	4079	211.7	254.7	3058 - 4620	3492 - 4890	Lo (ou No)
Idem sans les exploitations sous gérance	26	13	3000	3492	124.4	241.4	2744 - 3400	2800 - 3700	Lo (ou No)

(*) 25% des données sont supérieures à la limite supérieure resp. inférieures à la limite inférieure

Comme l'indique le tableau 5, le salaire net des **saisonniers** et des **employés de courte durée** augmente avec les années de service sur le même domaine, c'est-à-dire avec l'expérience. La plupart bénéficient du salaire en nature complet (nourris et logés).

Les **annuels** sont en moyenne mieux payés que tous les autres groupes d'étrangers. Mais la dispersion des salaires est plus importante dans ce groupe. La différence provient probablement de facteurs analogues à ceux des employés suisses. Cette année aussi, l'échantillon plus important chez les annuels a permis de procéder à une subdivision. Ici aussi les prestations en nature influencent fortement le salaire net.

Tab. 5 Salaires nets versés aux saisonniers (y compris les employés de courte durée) et aux annuels

Durée de l'engagement, salaire en nature	Nombre de données		Valeur centrale Fr/mois		Ecart-type		50% des données (*) se situent entre Fr. - Fr.		Prestations en plus du salaire net (Lo = logement No = nourriture)
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994	
Saisonniers depuis une année sur le domaine									
Tous	68	96	1460	1500	65.1	44.3	1300 - 1865	1300 - 1740	Lo et/ou No
Seuls ceux qui sont nourris et logés	46	68	1395	1400	41.5	42.5	1300 - 1600	1280 - 1637	Lo et No
Saisonniers employés depuis 2 ou 3 ans sur le domaine									
Tous	150	101	1615	1600	37.8	50.9	1420 - 1886	1400 - 1920	Lo et/ou No
Seuls ceux qui sont nourris et logés	103	73	1504	1500	28.7	39.7	1400 - 1700	1350 - 1700	Lo et No
Saisonniers depuis plus de trois ans sur le domaine									
Tous	119	122	1800	1785	45.6	62.6	1600 - 2100	1500 - 2200	Lo et/ou No
Seuls ceux qui sont nourris et logés	78	80	1700	1655	38.9	42.6	1500 - 1850	1410 - 1815	Lo et No
Annuels									
Tous	112	94	2100	2000	82.5	74.4	1700 - 2561	1602 - 2300	Lo et/ou No
Seuls ceux qui sont nourris et logés	50	42	1800	1700	75.8	76.4	1500 - 2065	1500 - 2000	Lo et No

(*) 25% des données sont supérieures à la limite supérieure resp. inférieures à la limite inférieure

L'échantillon tiré de la liste d'adresses obsolète a conduit à un pourcentage de non-réponses encore plus mauvais que l'année précédente (53 %).

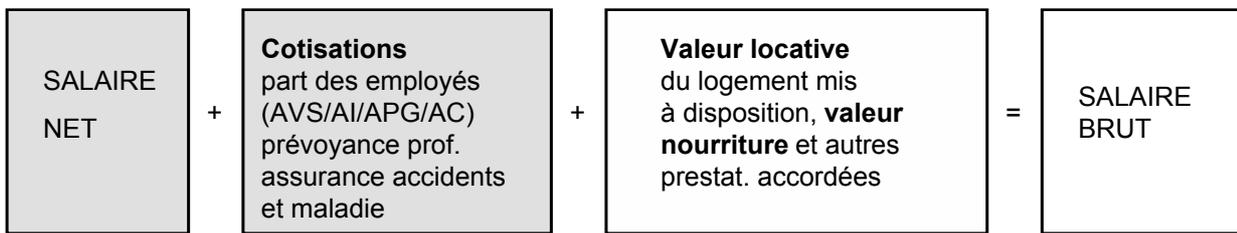
L'évolution des salaires pour 1994 s'exprime par une augmentation des salaires pour les employés suisses avec une formation, et par une stagnation des salaires pour les autres groupes.

Les salaires nets des apprentis peuvent être considérés comme étant inchangés. En raison du nombre plus faible d'exploitations, par rapport à l'année précédente, qui occupent des employés suisses, ces catégories présentent une dispersion beaucoup plus grande. Il faut interpréter les données concernant les „employés suisses mariés, sans les exploitations gérées“ avec beaucoup de prudence. Les salaires des employés suisses célibataires ont augmenté. Cette augmentation est surtout due aux salaires des employés des exploitations gérées.

Les salaires nets des saisonniers demeurent pratiquement inchangés comme le salaire minimal net fixé. Dans leur majorité, les salaires se situent cependant au-dessus du salaire minimum. Par contre, les salaires des résidents annuels (plus particulièrement les salaires élevés) montrent une tendance à la régression.

4. Annexe

Le schéma ci-dessous explicite la notion de salaire net:



ou (selon AVS)



Exemple numérique:

(Fr/mois)	Employé A Taux AVS	Employé B logé	Employé C logé et nourri	Employé D ni logé ni nourri
Salaire net	3000.--	3000.--	3000.--	3000.--
+ cotisations	390.--	400.--	450.--	330.--
+ valeur nourriture	480.--		480.--	pas
+ <u>valeur logis</u>	<u>240.--</u>	<u>700.--</u>	<u>700.--</u>	<u>exigé</u>
= salaire brut	4110.--	4100.--	4630.--	3330.--

Dans l'exemple cité, tous les employés touchent le même salaire net (3'000 fr par mois), mais ils ne gagnent pas tous la même chose, selon les prestations accordées. L'employé C p.ex. gagne 1'300 francs de plus par mois que son collègue de travail D, bien que les deux touchent la même somme. En d'autres termes, outre le salaire net, l'employeur paye les cotisations de son employé aux institutions de prévoyance professionnelle et met le logis à sa disposition. Si le logis n'est pas mis à disposition, le salaire net doit être relevé en conséquence. Les employés célibataires ont généralement droit aussi à la pension et à d'autres prestations usuelles (entretien du linge, lecture des journaux, écoute de la radio, etc.).

Le salaire brut soumis aux cotisations AVS est déterminé comme dans l'exemple A. Les taux AVS pour la pension et le logis sont de 720 francs par mois (=salaire en nature) et le salaire en espèces se compose du salaire net plus les cotisations.

La Centrale de vulgarisation agricole de Lindau (LBL) et la station fédérale de recherches de Tänikon (FAT) calculent les valeurs indicatives des prestations fournies par le ménage paysan. En 1994, les valeurs indicatives de la pension et du logis, y compris l'indemnité de travail, (échelon inférieur) étaient les suivantes (fr/mois et personne):

Logis	332.--	(320.-- l'année d'avant)
Pension, tous les repas	740.--	(744.-- l'année d'avant)
<u>Entretien du linge</u>	<u>152.--</u>	<u>(152.-- l'année d'avant)</u>
Total	1224.--	(1216.-- l'année d'avant)